

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 2 octobre 2017 à 19 h 30**.

Monsieur le maire Jean-Pierre Vallée préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien	Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 2 :	Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce	Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Est également présente :

Mme Martine Bernier, Directrice générale/Secrétaire-trésorière.

Le conseiller M. Martin Forcier est absent.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire M. Jean-Pierre Vallée constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

304-10-2017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

M. Jean-Pierre Vallée demande à ce que soient ajoutés les points suivants :

- Programme PAIR
- Gesterra – Entente MRC de Drummond – Point d'information
- Remise d'un méritas



ORDRE DU JOUR
Séance du 2 octobre 2017

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 5 septembre 2017

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer – Septembre 2017
- 5 Remboursement de clients au crédit
- 6 Dépôt états comparatifs
- 7 Location d'une terre pour fin de chasse récréative
- 8 Indexation et imposition des droits carrières-sablières
- 9 Tournoi de curling GRAMI
- 10 Projet covoiturage – stationnements incitatifs

Sécurité incendie

- 11 Nomination directeur SSI par intérim

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

Premiers Répondants

Voirie

- 12 Abrasif 2017-2018
- 13 Rue des Sorel – Mandat pour travaux de laboratoire
- 14 Rue des Sorel – Bris d'une conduite privée

Hygiène du milieu

- 15 Autorisation paiement Enviro5 – Vidange systématique
- 16 Demande de remboursement – matricule 6386 38 6072
- 17 Autorisation paiement Compteurs d'eau du Québec
- 18 Étude pour capacité des filtres – Usine eau potable

Urbanisme et zonage et développement

- 19 Zone PIIA – 112 Principale

Loisirs et culture

- 20 Party des bénévoles 2017
- 21 Salle municipale – Demande de remboursement Agrilait
- 22 Halloween 2017 – SIUCQ
- 23 Réseau biblio – Rencontre automne 2017
- 24 Club motoneige ASAN – Autorisation de traverse 2017-2018

Général

Varia :

- 25

Correspondance

- 26

Période à l'assistance

- 27

Levée de l'assemblée

- 28

ADOPTÉE

305-10-2017

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

306-10-2017

ADMINISTRATION

4. ADOPTION DES COMPTES A PAYER – SEPTEMBRE 2017

Total des salaires :	26 556.25 \$
Total capital et intérêt :	19 626.95 \$
Total incompressible :	29 310.74 \$
Total à payer :	123 521.22 \$
Grand total des déboursés :	199 015.16 \$

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

ADOPTÉE

307-10-2017

5. REMBOURSEMENT DE CLIENTS AU CREDIT

CONSIDERANT que certains citoyens de la municipalité ont un solde créditeur à leur compte de taxes, et ce, en date de ce jour;

CONSIDERANT que ces mêmes citoyens ont droit à un remboursement complet de leur solde créditeur au compte de taxes, pour l'année 2017;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte le remboursement complet de chaque compte de taxes au crédit, et ce, pour tout solde créditeur excédant 20 \$.

ADOPTÉE

6. DEPOT ETATS COMPARATIFS

Le maire M. Jean-Pierre Vallée dépose au présent conseil, les états comparatifs au 30 septembre 2017 tel que requis par la loi. Chaque membre du conseil en ayant reçu copie.

308-10-2017

7. LOCATION D'UNE TERRE MUNICIPALE POUR FIN DE CHASSE RECREATIVE

CONSIDERANT la résolution N^o : 311-11-2016 ;

CONSIDERANT QUE le lot numéro 5 250 024, propriété de la municipalité est louée aux fins de chasse récréative;

CONSIDERANT QUE les locataires actuels désirent renouveler le contrat de location pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018 et ce au coût de 600 \$ par an indexé de l'IPC annuel;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de louer le lot 5 250 024 à messieurs Steve et Luc Brodeur, le tout avec signature d'une entente de location à intervenir entre la municipalité et Messieurs Brodeur, pour les seules fins de chasse récréative. Que les termes et conditions suivantes soient stipulés à l'entente de location et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente de location, pour et au nom de la municipalité.

Termes et conditions

- Durée de l'entente de location : Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2027;
- Coût de location : 600 \$ pour l'année 2018;
- Indexation de l'IPC pour les années subséquentes;
- Que la municipalité se réserve le droit de mettre fin à l'entente sur avis écrit, avant échéance.

ADOPTÉE

309-10-2017

8. INDEXATION IMPOSITION DE DROITS CARRIERES / SABLIERES 2018

CONSIDERANT QUE l'article 7 du règlement 144-2009 relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques prévoit que le montant du droit payable par tonne métrique sera indexé annuellement;

CONSIDERANT QUE le pourcentage ainsi que le montant applicable sont publiés annuellement à la Gazette officielle du Québec;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu que pour l'année 2018, le droit payable par tonne métrique pour toutes substances assujetties en vertu du règlement numéro 144-2009 soit fixé à 0.58 \$, conformément à la publication des tarifs 2018, à la Gazette Officielle du Québec.

ADOPTÉE

310-10-2017 **9. TOURNOI CURLING GRAMI**
SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu que la municipalité autorise et verse un don de 50 \$ à l'organisme GRAMI mais **ne participe pas** à l'édition 2017 du tournoi de curling.

ADOPTÉE

311-10-2017 **10. PROJET COVOITURAGE – STATIONNEMENTS INCITATIFS**
SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu que la municipalité **ne désire pas** participer au projet pilote du CRECQ (*Conseil régional en environnement Centre-du-Québec*) et donc ne démontre pas d'intérêt ni de nécessité à offrir des espaces de stationnements incitatifs sur son territoire.

ADOPTÉE

312-10-2017 **SECURITE INCENDIE**
11. NOMINATION DIRECTEUR SSI PAR INTERIM
CONSIDERANT la résolution N° : 257-08-2017;

CONSIDERANT l'intérêt de M. Simon Benoit, pompier volontaire du SSI Saint-Guillaume à occuper le poste de directeur incendie;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de nommer M. Simon Benoit directeur incendie par intérim du SSI Saint-Guillaume. Que les conditions d'embauche suivantes soient stipulées :

- Autorisation et obligations de compléter et réussir la formation ONU (*Officier non urbain*) dans les 48 prochains mois.
- Rémunération mensuelle forfaitaire équivalant à 75 % de la rémunération mensuelle forfaitaire du directeur incendie sortant, M. Martin Milette.

ADOPTÉE

313-10-2017 **VOIRIE**
12. ABRASIF 2017-2018
CONSIDERANT qu'une quantité approximative de 15 tonnes d'abrasif est restante de la saison hivernale 2016-2017;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'acheter une quantité approximative de 480 tonnes d'abrasif pour la saison hivernale 2017-2018, le tonnage étant réparti comme suit :

- 150 tonnes pierre 5mm @ 20.25 \$ / tonne, transport inclus;
- 250 tonnes sable @ 13.70 \$ / tonne, transport inclus;
- 80 tonnes sel traité Warwick @ ± 110 \$ / tonne, transport inclus.

Que la dépense approximative totale autorisée est de 16 000 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition et le transport des matériaux d'abrasif, hiver 2017-2018.

ADOPTÉE

314-10-2017 **13. RUE DES SOREL – MANDAT POUR TRAVAUX DE LABORATOIRE**
CONSIDERANT la résolution N° : 286-09-2017;

CONSIDERANT QUE la directrice générale a reçu deux (2) offres de services, et ce, dans les délais prescrits;

Contrôle de la qualité des matériaux – Laboratoires	
Nom	Coût sans taxes
Laboratoires de la Montérégie	9 780.00 \$
Les Services EXP inc.	10 515.50 \$

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de retenir l'offre du plus bas soumissionnaire, à savoir Laboratoires de la Montérégie au coût de 9 780 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

315-10-2017 **14. RUE DES SOREL – BRIS D'UNE CONDUITE PRIVEE**

CONSIDERANT un bris d'une conduite d'égout privé, heurtée par Construction Vallard, sous-traitant de Bell, lors des travaux de relocalisation des nouveaux poteaux du projet de réfection de la rue des Sorel;

CONSIDERANT QUE ce bris a occasionné des réparations dont la dépense est répartie comme suit :

- Construction Vallard = 1 218.74 \$ taxes incluses
- J. H. Dupuis \$ fils inc. = 256.16 \$ taxes incluses

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu que la municipalité facture Bell pour des coûts totalisant 1 474.90 \$ engendrés par son sous-traitant Vallard Construction ainsi que J. H. Dupuis lors d'un bris d'une conduite d'égout privé heurtée par Construction Vallard.

ADOPTÉE

HYGIENE DU MILIEU

316-10-2017 **15. AUTORISATION PAIEMENT ENVIRO5 – VIDANGE SYSTEMATIQUE**

CONSIDERANT la vidange systématique 2017 des boues de fosses septiques des résidences isolées situées sur le territoire de la municipalité, en regard de la Loi Q.2, R-22;

CONSIDERANT QUE certaines propriétés n'avaient pas préparé au préalable leurs installations comme demandé dans une correspondance envoyée par l'entrepreneur en vidange, Enviro5;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement des factures No 14510, 14511, 14541, 14542, 14878, 14886, 15259 de Enviro5 totalisant 39 997.50 \$ plus les taxes applicables et de refacturer chaque propriété concernée d'un frais de 20 \$ pour installation non préparée.

ADOPTÉE

317-10-2017 **16. DEMANDE DE REMBOURSEMENT – MATRICULE 6386 38 6072**

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser le remboursement de 1 907.48 \$ au demandeur, matricule 6386 38 6072 concernant une plainte logée en août 2017.

ADOPTÉE

- 318-10-2017** **17. AUTORISATION PAIEMENT COMPTEURS D'EAU DU QUEBEC**
CONSIDERANT la résolution N^o : 150-05-2017;
- CONSIDERANT** la facture N^o : 17390 de compteurs d'eau du Québec pour le remplacement du compteur de la chambre St-David au niveau du réseau de la RARC (*Régie d'aqueduc Richelieu centre*) d'une somme de 8 061.90 \$ plus les taxes applicables;
- SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture N^o : 17390 de compteurs d'eau du Québec pour le remplacement du compteur de la chambre St-David au niveau du réseau de la RARC, au montant de 8 061.90 \$ plus les taxes applicables;
- ADOPTÉE**
- 319-10-2017** **18. ÉTUDE POUR CAPACITE DES FILTRES – USINE EAU POTABLE**
CONSIDERANT l'offre de service de la firme AquaSeaulutions pour l'étude de capacité des filtres à l'usine de filtration d'eau potable;
- SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de mandater la firme AquaSeaulutions pour l'étude de capacité des filtres à l'usine de filtration d'eau potable, le tout comme indiqué à leur offre de service datée du 19 septembre 2017 au montant de 700 \$ plus les taxes applicables.
- ADOPTÉE**
- 320-10-2017** **URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**
19. ZONE PIIA – 112 PRINCIPALE
CONSIDERANT QUE le 112 rue Principale est soumis au PIIA (Programme d'implantation et d'intégration architectural);
- CONSIDERANT QU'**une demande de permis de rénovation a été déposée auprès de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Annick Vincent, afin de procéder à des travaux de remplacement des fenêtres du bâtiment principal par des fenêtres de type guillotine en PVC;
- CONSIDERANT QUE** sur recommandation du CCU (*Comité consultatif en Urbanisme*) la nature des travaux prévus respecte le caractère architectural du bâtiment;
- SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser l'émission d'un permis de rénovation pour les travaux de remplacement des fenêtres du bâtiment principal par des fenêtres de type guillotine en PVC.
- ADOPTÉE**
- 321-10-2017** **LOISIRS ET CULTURE**
20. PARTY DES BENEVOLES 2017
SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de retenir la date du vendredi 8 décembre 2017 à la salle municipale de Saint-Guillaume pour la tenue du Party des bénévoles 2017, soirée de danse où les employés municipaux, bénévoles et leur conjoint sont aussi invités à cette soirée. Que le budget alloué ainsi que les détails finaux à l'organisation de cette soirée soient discutés à une séance ultérieure.
- ADOPTÉE**

322-10-2017 **21. SALLE MUNICIPALE – DEMANDE DE REMBOURSEMENT AGRILAIT**
SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser le remboursement d'un frais de 50 \$ pour l'entretien ménager de la salle municipale, lors de la réservation du 9 septembre dernier pour Agrilait.

ADOPTÉE

323-10-2017 **22. HALLOWEEN 2017 – SIUCQ**
SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu que les services du SIUCQ (Service d'Intervention d'Urgence du Centre-du-Québec), et de la SQ (*Sûreté du Québec*) soient requis ainsi que le SSI Saint-Guillaume pour la fête de l'Halloween 2017.

ADOPTÉE

324-10-2017 **23. RESEAU BIBLIO – RENCONTRE AUTOMNE 2017**
SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser la participation de M. Jean-Pierre Vallée, maire, ainsi que Mme Johanne Forcier, coordonnatrice de la bibliothèque et Mme Hélène Forcier, à la rencontre d'automne 2017 qui aura lieu le samedi 21 octobre 2017, à Trois-Rivières. Les frais d'inscription à la rencontre étant à la charge de la bibliothèque. Il est aussi résolu de rembourser les frais de déplacement conformément à la politique en vigueur.

ADOPTÉE

325-10-2017 **24. CLUB MOTONEIGE ASAN – AUTORISATION DE TRAVERSE 2017-2018**
CONSIDÉRANT que le Club de Motoneigistes ASAN demande un droit de passage afin de traverser les rues ci-dessous mentionnées et qui sont de juridiction municipale;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal, Monsieur Alain Laprade, verra à installer la signalisation aux endroits appropriés;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser au Club de Motoneigistes ASAN, un droit de passage afin de traverser les rues ci-dessous mentionnées et qui sont de juridiction municipale;

- Rang Saint-Prime, une traverse entre le 142 à 90 mètres vers le sud-Est et le 180 à 90 mètres vers le nord-Ouest,
- Rang Saint-Henri, une traverse entre le 496 à 30 mètres vers le sud-Ouest et le 568 à 70 mètres vers le nord-Est,
- Rue du Couvent, une traverse à 30 mètres du 42 vers le sud-Est,
- entre le 6e rang, une traverse au 186 à 80 mètres vers le nord-Est et au 221 à 160 mètres vers le sud-Ouest;
- Rang Saint-Mamert, une traverse entre le 33 à 220 mètres vers le nord-Ouest et à 100 mètres de l'arrêt-stop du rang Lachapelle;
- Avoir accès et circuler sur la piste cyclable à l'arrière du village;
- Circuler sur la route 224, mitoyen avec les VTT, vers la station de gaz Pétro-T sur environ 1 000 pieds. Cette autorisation doit être envoyée au MTQ (*Ministère des Transports du Québec*) par Club ASAN.

ADOPTÉE

GENERAL

25. VARIA

Points ajoutés par M. Jean-Pierre Vallée

326-10-2017

PROGRAMME PAIR

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce il est unanimement résolu qu'un médiapost soit envoyé à toutes les propriétés de la municipalité, informant que le programme PAIR est lancé à toutes les municipalités de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

GESTERRA – ENTENTE MRC DE DRUMMOND

M. Jean-Pierre Vallée maire, informe le conseil à l'effet qu'une entente est en négociation avec la firme Gesterra concernant le transbordement et le traitement des déchets et des matières putrescibles des municipalités de la MRC de Drummond.

REMISE D'UN MERITAS

M. Jean-Pierre Vallée maire, remet à M. Jocelyn Chamberland un méritas pour ses 20 ans et plus au poste de conseiller municipal. Méritas que M. Jean-Pierre Vallée a accepté au nom de M. Jocelyn Chamberland lors du congrès de septembre 2017 de la FQM (*Fédération Québécoise des Municipalités*).

26. CORRESPONDANCE

Un tableau des correspondances reçues durant le mois de septembre est remis aux membres du conseil.

27. PERIODE A L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

327-10-2017

28. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien, de lever la séance à 20 heures, 45 minutes.

M. Jean-Pierre Vallée
Maire

Martine Bernier d.m.a
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je, Jean-Pierre Vallée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 13 novembre 2017